

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021

Le 18 février 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Vitry-la-Ville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 12 février 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	41
- représentés ou ayant donné pouvoir	2
- votants	43
- ont voté pour	43
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Michel JACQUET, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Gérard ACOSTA par Milène ADNET (pouvoir), Murielle STEPHAN par M. Marc DEFORGE (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE (excusée).

DÉLIBÉRATION
N° 978-2021

OBJET :
Attribution de subventions
Comité technique N° 24

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

Le conseil nomme M. Joël PERARDEL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'OPAH du 26 novembre 2015, déléguant notamment à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, la mise en place d'un Fonds Commun d'Intervention avec la Région ;

Vu la convention cadre d'OPAH du 9 mai 2016 ;

Vu la convention pour la mise en place d'un Fonds Précarité Energétique Région-Territoire avec la Région Alsace-Lorraine-Champagne Ardenne pour le financement d'aides de l'habitat du 9 mai 2016 ;

Vu l'avenant à ladite convention ;

Vu le règlement du Fonds Commun d'Intervention permettant l'octroi des subventions aux demandeurs ;

Considérant que la communauté de communes de la Moivre à la Coole assure le portage de l'opération et est gestionnaire du fonds commun d'intervention ;

Vu les demandes de subventions étudiées lors du comité technique N° 24 OPAH du 12 février 2021 et présentées par le Président :

NOM	TYPE DE TRAVAUX	MONTANT TTC	DÉPENSE ÉLIGIBLE FCI	SUBVENTIO N FCI
Madame ou Monsieur CRESSON Sébastien	Economies d'énergie	15 659,64 €	14 843,26 €	3 711,00 €
Madame HENARD Jocelyne	Economies d'énergie	17 666,14 €	5 247,00 €	1 312,00 €
Madame LAMBIN Léone	Autonomie de la personne	9 445,70 €	8 377,00 €	1 675,00 €
Monsieur PERARDEL Jean-Marie	Autonomie de la personne	59 536,44 €	20.000,00 €	4 000,00 €
Monsieur ARNOULD Michel	Autonomie de la personne	13 373,69 €	11 184,00 €	2 237,00 €

Vu l'avis favorable du Comité Technique N° 24 de l'OPAH du 12 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

D'allouer les subventions au titre du fonds commun d'intervention, dont le montant global s'élève à 12 935,00 € et réparties comme présenté ci-dessus.

De verser les subventions aux intéressés à la fin des travaux sur présentation de pièces justifiant de l'acquittement des factures. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



Extrait certifié conforme,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Valentin".

Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.02.24 09:30:45 +0100
Ref:20210222_172204_1-2-O
Signature numérique
le Président